



MAIRIE

DE

Thèze

64450

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

JEUDI 9 Février A 20h00

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Valérie PECHEYRAN

Présents : David DUIZIDOU, Serge LANOUILH, Fabien FOUQUET, Philippe GUYOMARC'H, Jonathan HUBERT, Valéry PECHEYRAN, Valéry BIZIERE, Jacqueline ANTONIO, Valérie CODHANT, Fabrice DAURE

Excusés : Maurice CROUAIL, Sandrine CLOUTIER, Olivier SOUBIES, Guillaume MARQUE, Nicolas MUGAIN

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} Décembre 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Dossier sécurisation ; lancement appel d'offres et autorisation de signature de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département

Cette phase concerne la partie de la Gendarmerie à l'agence EDF :

4 passages piétons avec terre-pleins centraux sont prévus ; au niveau du lotissement Clabé sera installé un radar pédagogique. A noter également, la présence d'une double écluse avec un sens prioritaire en allant vers Auriac et une zone identifiée 30km/h.

Dans la mesure où cette zone concerne une route départementale, une rencontre avec M. Pelanne et M. Lamane a eu lieu en janvier pour définir une convention de co-maîtrise d'ouvrage : cette convention précise les dépenses prises en charge par le Département.

Total Travaux : 233 000 euros TTC

Aide du département : 120 000euros

En plus de cette aide, un dossier Amende de police va être déposé.

Enfin, la commune a déposé ce dossier dans sa globalité auprès de la Communauté des Communes pour se positionner sur le fonds LEADER (fonds européen). Il y aurait 100 000 euros à se partager et pour le moment, 3 communes ont déposé leurs projets.

Planning travaux :

1 mois de publicité (mars)

1 mois d'analyse des offres (Avril)

2 mois de travaux (avant cet été).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à prendre toute décision relative à ce marché de travaux

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département

Information Eglise / suite dossier sécurisation :

- Le fait que l'Eglise soit inscrite au titre des Monuments Historiques impose de réaliser un diagnostic avant travaux. C'est un architecte du patrimoine qui doit le faire. Et une réunion sur site est déjà prévue le 17/02 avec le Cabinet Lavigne de PAU. Ce devis sera envoyé à la DRAC qui peut aider jusqu'à 80% la commune.
- Cette étude doit être faite en 2023 compte tenu du caractère urgent des travaux.
- Donc les travaux se feraient en 2024. Mais le département ne peut aider la commune qu'à partir de 2025 (dossier de la salle des sports en cours). Mais une dérogation à ce délai est envisageable lorsqu'il s'agit d'un bâtiment particulier et notamment classé par les Monuments historiques.
- Le Département pourrait aussi aider l'opération du cimetière paysager et sur l'aménagement paysager de la voie dès lors que le CAUE intervient sur ce dossier. Donc un contact a été pris avec le CAUE pour relancer ce projet de cimetière paysager.
- Ainsi et pour en revenir sur le dossier de sécurisation, il convient de travailler d'abord sur cette phase 2 :de l'Eglise/cimetière à la route de Garlède afin de pouvoir bénéficier de financements de la part du Département.

2/ Cybersécurité : dispositif « bouclier cyber 64 »

Le piratage, rançonnage ou vol de données informatiques constituent des menaces bien réelles au sein des collectivités. La dématérialisation croissante de l'administration s'accompagne d'un essor de ces menaces et nécessite une plus grande protection des systèmes informatiques.

La Fibre64, en partenariat avec l'Association des maires ADM64 et l'Agence publique de gestion locale (APGL), a élaboré une démarche d'accompagnement à la cybersécurité « le bouclier 64 » pour les communes des Pyrénées-Atlantiques.

Il est intégralement financé par l'Etat et La Fibre64 pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'engager la commune dans la démarche cybersécurité proposé par La Fibre64

à travers le « bouclier cyber 64 »

3/ SDEPA : mise en place horloge sur armoire Mairie et pose d'une armoire Chemin Lanot.

Montant total travaux : 754.20 euros TTC

Reste à charge de la commune : 204.88 euros

Ces travaux permettront de résoudre les problématiques de coupures d'éclairage public la nuit sur ces 2 secteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la réalisation de ces travaux par le SDEPA.

4/ Questions diverses

- Réunion publique : le 4 mars prochain. Il s'agit de dresser un bilan des 3 premières années de ce mandat.

- Prochaines jardinades : Le samedi 25 mars 2023.

-Electricité :

1/ forte augmentation des factures d'électricité pour les écoles et les bâtiments communaux. Sur 2023, le bouclier tarifaire va s'appliquer sur les 6 premiers mois de l'année, limitant ainsi à 15% la hausse des tarifs.

2/ Faire une demande pour un 2^{ème} compteur au rugby car le compteur Linky existant à 36Kwa ne suffit pas l'hiver. Passer au tarif jaune serait trop onéreux donc un devis est en cours pour la pose d'un 2^{ème} compteur.

-Défibrillateurs : Ils vont être placés sur différents points de la commune :

1 à la maison pour tous.

1 au rugby

1 à la salle des sports

1 au centre commerçant

Le Château Fanget est déjà doté d'un défibrillateur situé sous le porche qui a été posé par la Communauté des Communes.

Deux sessions de formation seront dispensées pour les présidents d'associations/personnel communal et une autre pour tous les habitants qui le souhaitent.

-Salon de coiffure de Mme Odile Espagnet : Sa salariée va reprendre le salon courant 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Approuvé par le conseil municipal en date du 3 Mars 2023.

Le Maire, David DUIZIDOU



Le secrétaire de séance, Valérie PECHEYRAN

